



INFORMATIONS COMMUNALES :

Lundi 15 Juillet 2019

N°
33/19

RAPIÉÇAGE DES RUES :

Un rapiéçage des rues sera effectué
le vendredi 26 Juillet
et le mardi 6 Août 2019.

Pour que cette opération soit profitable,
il est impératif qu'aucun stationnement ne soit fait sur toute la largeur de la
Chaussée (retrait minimum de 20 cm à l'intérieur de la bordure du trottoir).

ARRÊTÉ PORTANT LIMITATION PROVISOIRE
DE CERTAINS USAGES DE L'EAU :

À compter de ce jour, la zone de gestion « Moselle amont et Meurthe »
est placée en situation d'alerte.

Les mesures de restriction d'usage de l'eau
sont applicables jusqu'au 30 août 2019, notamment,
l'interdiction d'arroser les jardins et potagers entre 10h et 18h.

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral affiché sous le préau de la Mairie.

Les mesures de limitation provisoires des usages de l'eau définies dans l'arrêté
pourront être renforcées, prolongées ou abrogées en fonction de la situation
météorologique et hydrologique.

Nous vous invitons à consulter les évolutions de cet arrêté sur le site de la
Préfecture de M&M : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actualites/Alerte-secheresse>

La surveillance sera suivie de manière sévère, tout autant que les
contraventions.